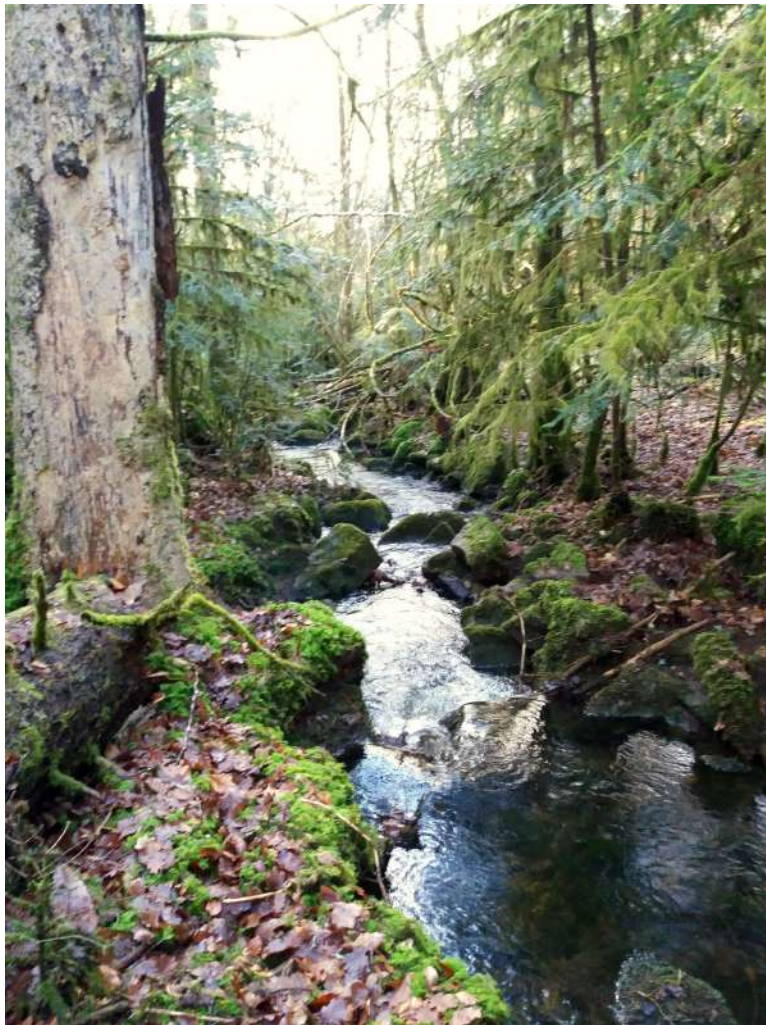




*Saint Martin La méanne  
Vallée de la Dordogne*

# PAR CHEMIN MUNICIPAL



Les délégations des élu(e)s tant communautaires que municipales vous seront présentées dans le prochain « PAR CHEMIN MUNICIPAL ».

## MOT DU MAIRE

Bonjour à tous

Une nouvelle équipe est désormais au travail au sein du conseil municipal.

Je remercie très chaleureusement celles et ceux (conseillers et employés) qui, dans des conditions parfois difficiles, m'ont accompagné au long de la dernière mandature. J'ai aussi

une pensée toute particulière pour Marie-Françoise et Angélique qui nous ont quittés trop tôt...

L'été est de retour, les familles peuvent à nouveau se retrouver, et il est bien normal de profiter de ces moments de partage, sans oublier que rien n'est acquis. Durant le confinement, la solidarité et l'entraide ont vraiment été présentes dans notre commune, ce qui montre, encore une fois, la solidité et l'importance de nos petites structures et de leurs services publics de proximité.

Néanmoins, cela n'empêche pas, ça et là, de désagréables actes d'incivilité qui gâchent la vie des citoyens respectueux d'autrui et de leur environnement, et qui nous obligent, de fait, à prendre des mesures contraignantes.

Je terminerai en paraphrasant la célèbre citation de John Kennedy : "*ne demande pas ce que la commune peut faire pour toi, demande-toi ce que tu peux faire pour la commune.*"

Et c'est ainsi que St Martin continuera à être un endroit où il fait bon vivre...

Bonne lecture à tous.

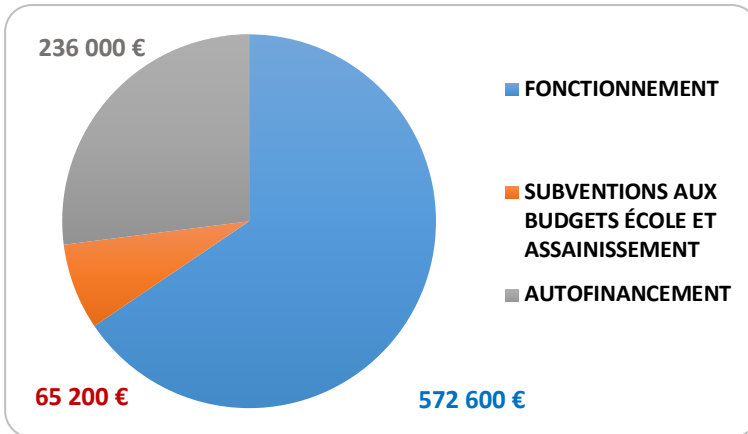
## MAIRIE

Place de la République, 19320 Saint-Martin-La-Méanne. Service administratif : téléphone : 05.55.29.12.75 / fax : 05.55.29.28.48 / Service technique : 06.75.02.93.56 / email : [mairie.saintmartinlameanne@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintmartinlameanne@wanadoo.fr) / site internet : [www.stmartinlameanne.fr](http://www.stmartinlameanne.fr)

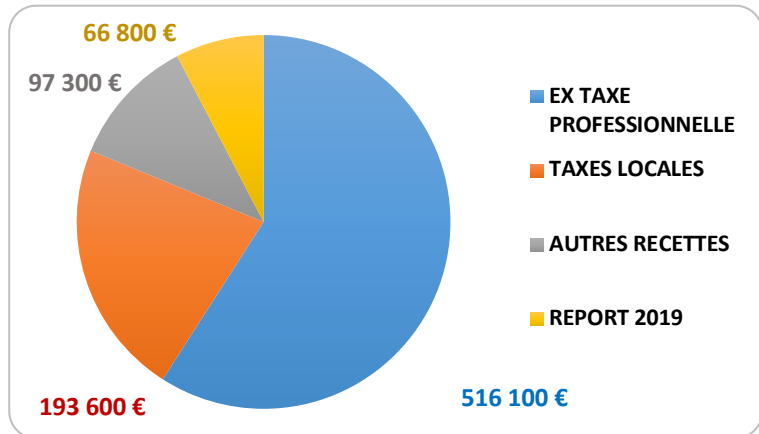
Ce numéro a été réalisé par les membres de la commission « information/bulletin municipal »

# Le budget de fonctionnement adopté au dernier conseil municipal

## DÉPENSES



## RECETTES



Le montant global du budget de fonctionnement est donc de 873 000 €.

L'autofinancement dégagé s'élève à 236 000 €.

Cet autofinancement auquel s'ajoute des subventions Etat et Département, le remboursement de TVA et le report des crédits de fonctionnement 2019 nous permet de consacrer 603 600 € à notre budget d'investissement 2020.

Conformément à notre engagement électoral, un effort particulier sera fait pour améliorer le réseau routier : 158 800 € seront consacrés aux routes avec la réfection des axes desservant les villages d'Aussoleil, Maison rouge, et le contournement du bourg par la Rue des Diligences.

De plus,

- 110 000 € seront affectés au remboursement de la dette qui passera à 367 000€ à la fin de l'exercice 2020;
- 215 200 € seront utilisés pour combler le déficit d'investissement 2019 lié aux travaux du foyer et d'accessibilité;
- divers travaux de réhabilitation de notre patrimoine immobilier seront programmés, en particulier la rénovation du logement situé au 1er étage du bâtiment Mairie.

Enfin, nous avons statué sur une ligne "Subvention aux associations", permettant de répondre aux demandes des associations qui ont fait parvenir leur dossier avant le 10 juillet 2020.

## L'eau reste une grande préoccupation de la municipalité

La municipalité travaille à la sécurisation de l'alimentation en eau potable

Au cours du 4ème trimestre 2020, une réunion publique sera organisée permettant de faire le point sur la gestion actuelle, les contraintes et les perspectives.

Nous participerons à la commission eau de la communauté de communes XVD. Elle sera présidée par Daniel Grégoire, 1er adjoint à St Bonnet Elvert et 4ème vice-président de la communauté en charge des déchets, de l'eau potable et de l'assainissement ainsi que de la voirie. Le délégué à l'eau est Sébastien Meilhac, maire d'Albussac.

## La déchetterie sera fermée au public

La compétence déchets est une des compétences des communautés de communes. Deux déchetteries sont à la disposition des habitants : celle de Gros Chastang gérée par Tulle Agglo et celle de la route de Neuville gérée par la communauté de communes XVD.

La mairie avait ouvert une déchetterie, pour les déchets verts, afin de faciliter la vie des habitants. Compte tenu des actes d'incivilité (dépose de déchets non verts, cadenas forcé...), celle-ci sera définitivement fermée au public.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie de Gros Chastang sont mardi, mercredi et vendredi de 14H00 à 18H00 et samedi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00.

## Une école ouverte sur le monde

Dix élèves ont fréquenté l'école, l'année scolaire dernière. Pour la rentrée prochaine, 3 élèves partent au collège et 4 nouveaux écoliers arrivent. Julie Lemay, professeur des écoles aura donc 11 élèves de la grande section au CM2.

De nombreux projets éducatifs sont en cours :

- Sur le plan de l'éducation à l'environnement : un projet d'éducation au développement durable au sein même de l'école et un projet Dordogne sur la problématique de la pollution des eaux ;
- Sur le plan sportif : Paris 2024 avec une préparation au triathlon ;
- Sur le plan disciplinaire : participation au concours Défi maths.

Des projets voient le jour en partenariat avec l'association "La Dordogne de villages en barrages" pour la création d'un sentier artistique, avec la "fédération des associations laïques de la Corrèze" pour la conception d'une aire terrestre éducative.

La municipalité a engagé un travail pour que, dès la rentrée, les menus soient composés de plus de 80% d'aliments issus de l'agriculture biologique, tout en garantissant aux parents une participation forfaitaire stable de 2€ par repas.



## Devenons tous écocitoyens responsables

Nous vous rappelons la nécessité:

- de trier les déchets: des poubelles sont à votre disposition- le respect du tri est indispensable;
- d'entretenir les haies dépassant sur les routes;
- de respecter les horaires pour les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils à moteur;
- de prévenir le voisinage en cas de festivités familiales ou amicales bruyantes (feu d'artifice, sono, bruits nocturnes...);
- de faire des économies d'eau;
- de ne pas remplir les piscines l'été;
- de relever, pour les résidents secondaires absents à l'automne, leurs compteurs d'eau, et de le donner en mairie.



**UN ARRÊTÉ DE RESTRICTION D'EAU EST EN VIGUEUR**

## Le camping et la piscine ont réouvert leurs portes le 27 juin 2020

### Le camping

Un protocole sanitaire a été établi permettant l'ouverture du camping avec attribution d'un sanitaire réservé à chaque location.

Il restera ouvert jusque fin septembre.



## La piscine

Les horaires restent inchangés

### PISCINE DE SAINT-MARTIN-LA-MEANNE

Ouverture du Samedi 27 Juin au dimanche 1<sup>er</sup> septembre

|            |                        |             |
|------------|------------------------|-------------|
| Lundi :    | 11h00 – 13h00          | 15h00-19h00 |
| Mardi :    | 11h00 – 13h00          | 15h00-19h00 |
| Mercredi : | 11h00 – 13h00          | 15h00-19h00 |
| Jeudi :    | FERMETURE HEBDOMADAIRE |             |
| Vendredi : | 11h00 – 13h00          | 15h00-19h00 |
| Samedi :   | 11h00 – 13h00          | 15h00-19h00 |
| Dimanche : | 11h00 – 13h00          | 15h00-19h00 |



Des cours de natation sont possibles : le maître-nageur, Monsieur Thierry Ducauze donne des cours particuliers ou semi-collectifs (Voir les modalités directement avec lui)

Quelques changements :

- L'activité d'aquagym n'a pas repris. La municipalité a rencontré la présidente de l'association afin que cette dernière puisse réorganiser les cours. Le protocole sanitaire adopté et validé par les services de l'Etat le permettait. Cependant, après concertation de son conseil d'administration, la présidente a décidé de ne pas prendre de risque;
- Afin de mieux connaître l'origine géographique du public et de mieux répondre aux attentes, il a été demandé à l'agent d'accueil de poser systématiquement la question du code postal de la commune où habite la personne qui entre dans la piscine.

## Des jeunes et des initiatives qui font vivre le territoire

- Audrey Chaumeil des Voyageurs propose des glaces artisanales et tous les soirs des assiettes de charcuterie / fromages;
- Hélène Meyrignac de la ferme Lou Roc (à Murat) propose ses fromages en vente directe à la ferme le matin de 8H00 à 10H30 et le soir de 17H30 à 19H00 sauf le mardi (Marché de Marcillac-la-Croisille) et le dimanche (Marché d'Argentat sur la place de l'Eglise);
- Sur la place du Tilleul, le Café du Tilleul organise un marché du 15 juillet au 15 août de 18H00 à 20H00, le jeudi soir, avec 3 exposantes : Audrey Renaud des "Petits lots de Soumaille" pour les légumes, Annie Dubuisson pour la poterie et Mélanie Terreau pour les savons;
- Le Café du Tilleul propose pour ses adhérents des animations et des spectacles. Il est ouvert tous les jours de 9H00 à 13H00 et de 18H00 à 20H00. Pour se renseigner : 05 44 40 13 73 ou cafedutilleul.fr

## Les horaires d'ouverture

### **MAIRIE (du 20/07 au 07/08)**

1, Place de la République  
19320 Saint-Martin-la-Méanne  
Tel. 05.55.29.12.75

[mairie.saintmartinlameanne@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintmartinlameanne@wanadoo.fr)

Lundi : 09h30 – 11h30 (élus)  
Mardi : 09h00 – 12h00 (secrétariat)  
Mercredi : FERMÉ  
Jeudi : 14h30 – 18h30 (secrétariat)  
Vendredi : 09h00 – 12h00 (secrétariat)

### **BUREAU DE POSTE**

Place de la République  
19320 Saint-Martin-la-Méanne  
Tel. 36 31

Lundi, mardi, jeudi & vendredi :

09h00 – 10h30

&

13h15 – 14h30

Mercredi :

09h30 – 11h00

### **MEDIATHEQUE**

Rue de la Traverse  
19320 Saint-Martin-la-Méanne  
Tel. 05.55.20.01.35

[stmartinlameanne.bibliotheque@orange.fr](mailto:stmartinlameanne.bibliotheque@orange.fr)

Mardi 09h00 – 12h00

Vendredi : 09h00 – 12h00

**RÉOUVERTURE LE 11 AOÛT 2020**